

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/13893  
15 avril 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE  
D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA ZAMBIE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Les 10 et 11 avril 1980, le Conseil de sécurité a examiné la plainte de la Zambie concernant la poursuite et l'intensification des actes d'agression commis par le régime raciste d'Afrique du Sud à partir de la Namibie, territoire que l'Afrique du Sud occupe illégalement et dont l'ONU est directement responsable. A la fin de sa réunion, le 11 avril 1980, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 466 (1980), dans laquelle il a condamné énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour ses actes d'agression contre la Zambie, exigé que l'Afrique du Sud retire immédiatement toutes ses forces militaires du territoire de la Zambie et averti l'Afrique du Sud qu'en cas de nouveaux actes d'agression contre la Zambie, le Conseil se réunirait pour envisager une nouvelle action appropriée conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, y compris son Chapitre VII.

Pendant la réunion qui s'est terminée par l'adoption unanime de la résolution 466 (1980), la délégation zambienne était conduite par R. C. Kamanga, membre du Comité central du United National Independence Party et président du Comité politique et juridique du Comité central, qui a fait une déclaration dans laquelle il a notamment énuméré des actes d'agression spécifiques commis par l'Afrique du Sud contre la Zambie entre le 12 janvier et le 28 mars 1980. Mon gouvernement me charge maintenant de porter à votre connaissance deux autres incidents, qui sont les suivants :

- 1) Le 8 avril 1980, un véhicule motorisé du Gouvernement zambien, appartenant à une ferme d'Etat et à bord duquel se trouvaient 10 passagers, a sauté sur une mine placée par des soldats sud-africains sur la route de Shangombo dans le district de Senanga situé dans la province occidentale de la Zambie. Le nombre exact des tués et des blessés n'est pas encore connu.
- 2) Le 10 avril 1980, un autre véhicule motorisé du gouvernement a sauté sur une mine placée par des soldats sud-africains près de Kalongola, dans le district de Senanga. Huit Zambiens ont été tués dans cet accident.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
(Signé) N. J. SIKALU